

LES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE RURAUX DE LA DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Créés depuis 1944, sous le nom d'Ecoles Frédéric Sénat, les Centres de F.P.R. ont, en 1945, pris l'appellation plus générale de Centres de Formation Professionnelle Ruraux.

Dans le cadre de l'Enseignement Technique, ces Centres constituent le premier cycle de l'Enseignement Professionnel s'adressant à des jeunes gens de 14 à 20 ans, pourvus ou non du certificat d'études, désireux d'apprendre un métier de base et d'élever leur niveau de culture.

La création des Centres Ruraux a été réalisée dans le but de satisfaire aux besoins des populations rurales, en mettant à leur disposition des artisans qualifiés du bois, du métal et de la maçonnerie. Pour certains Centres, situés dans des régions agricoles importantes où la motoculture est utilisée intensivement, la préparation de mécaniciens conducteurs de machines agricoles et de mécaniciens agricoles a été envisagée.

Ces artisans et mécaniciens ruraux reçoivent, en complément, des notions d'agriculture qui doivent leur permettre de tirer profit de la terre qu'ils pourraient posséder ou de connaître au moins suffisamment le milieu agricole dans lequel ils exercent leur activité. Par ces connaissances mêmes, ils s'intégreront aux communautés rurales où, suivant les régions, le blé, l'olivier, le palmier, etc... constituent l'intérêt économique essentiel.

L'agriculture est donc jugée nécessaire pour placer, dès l'école, l'apprenti artisan rural ou mécanicien rural dans le cadre auquel il se destine.

ORGANISATION GENERALE DES C.F.P. RURAUX

L'organisation générale commune à tous les C. F. P. est la suivante :

a) Recrutement

Sont admis, les jeunes gens de 14 à 17 ans, sans distinction de nationalité, pourvus ou non du certificat d'études, avec préférence toutefois pour ceux qui détiennent ce diplôme ou qui justifient d'un degré

d'instruction équivalent. Le recrutement, par ailleurs, tient compte de la profession des parents (les fils d'agriculteurs ayant priorité), de la région d'origine qui doit être, en principe, de même caractéristique naturelle et économique que celle du Centre de Formation Professionnelle. Dans les C.F.P. l'âge des apprentis peut donc s'échelonner de 14 à 20 ans.

b) Régime

Les Centres de Formation Professionnelle ruraux reçoivent, suivant leurs possibilités, des apprentis externes, demi-pensionnaires et internes ; dans les deux derniers cas et pour des situations de famille intéressantes et justifiées, des exonérations partielles ou totales de pension ou de demi-pension peuvent être accordées.

c) Organisation des études

Les études reposent sur les principes suivants :

- 1.) Formation technique à la fois théorique et pratique.
- 2.) Formation intellectuelle adaptée au niveau des élèves et étroitement liée avec la profession.
- 3.) Formation morale dispensée dans toutes les activités afin de donner le goût du travail, le sens de la discipline, de la solidarité sociale dans le travail.
- 4.) Formation physique pour acquérir la robustesse nécessaire dans les travaux manuels, redresser les déformations et déterminer une activité physique naturelle avec le sens de l'action.

La durée des études est de trois années.

La première assure la transition entre l'école primaire et l'apprentissage ; elle se caractérise par la polyvalence des activités manuelles : bois, fer, maçonnerie, constituant une initiation éducative de base.

La seconde détermine le choix d'un métier.

La troisième année, enfin, prépare à la profession choisie, soit d'artisan rural de maçonnerie, soit d'artisan rural de menuiserie ou de mécanicien rural (conducteur de machines agricoles) et, pour certains centres plus évolués, une quatrième année assure la formation de mécaniciens agricoles.

Les études sont réparties sur quarante heures hebdomadaires comprenant :

Les disciplines intellectuelles :

Français :	4 heures
Mathématiques :	3 heures
Sciences appliquées :	2 heures
Arabe (arabe dialectal pour les jeunes Européens, arabe littéraire pour les Musulmans) :	3 heures
Morale et législation :	1 heure

Les disciplines techniques :

Ateliers : 18 heures (appliquées aux différentes spécialités : maçonnerie ou menuiserie artisanale rurale, mécanique rurale (ajustage, forge, soudure, dépannage et réglages élémentaires sur le moteur).

Technologie :	1 heure
Dessin technique :	4 heures
Enseignement agricole :	4 heures
(en rapport avec la vocation agricole de la région).	

d) Sanction des études

Les études sont sanctionnées par les diplômes suivants :

1.) Certificat d'Aptitude Professionnelle (C.A.P.) pour les candidats dont le niveau de base était celui du Certificat d'Etudes à l'entrée au Centre

2.) Certificat de fin d'apprentissage (C.F.A.) pour les candidats dont le niveau de base était à l'entrée au Centre inférieur au Certificat d'Etudes.

Un Certificat d'Habilité Manuelle (C. H. M.) pourra être attribué aux candidats artisans du bois et de la maçonnerie ayant obtenu une note minima de 12 aux épreuves pratiques et de 5 à l'épreuve de dessin technique.

En résumé, ces certificats sanctionnent la préparation aux professions suivantes :

Artisan rural de maçonnerie.

Artisan rural de menuiserie.

Mécanicien rural (conducteur de machines agricoles).

Une quatrième année de spécialisation en mécanique agricole a été envisagée dans certains Centres pour la préparation à la profession de « Mécanicien Agricole », sanctionnée par un Certificat d'Aptitude Professionnelle.

La préparation aux deux dernières professions citées, mécanicien rural et mécanicien agricole, mérite quelques explications pour en déterminer exactement l'objet et les limites.

Le mécanicien rural (conducteurs de véhicules agricoles)

Les jeunes gens qui sortiront de nos Etablissements avec cette qualification, seront aptes à effectuer des travaux élémentaires de réparations, nécessitant l'emploi de la soudure, de la forge, de l'ajustage et même de petites opérations de tournage ; de plus, ils seront capables d'assurer les réglages et dépannages élémentaires ainsi que la conduite et l'utilisation de tous véhicules agricoles (tracteur-routier chenillard, moissonneuse-batteuse, semoir, épandeur-cultivateurs, charrues de tous types, etc..)

A titre d'exemple, voici ci-dessous les sujets des épreuves données aux Certificats de fin d'apprentissage en 1954.

a) Epreuves d'atelier :

Consulter le dessin de la page 64 :

b) Epreuves de motoculture :

Conduite d'un tracteur (routier et chenillard) à vide ; sur un parcours déterminé, pour juger de l'aptitude et de la dextérité du conducteur.

Attelage du tracteur à une machine agricole.

Réalisation d'un travail réel avec une machine agricole.

Ces opérations pratiques sont complétées par des interrogations de technologie sur les tracteurs et le matériel agricole d'un usage courant en Tunisie.

Le mécanicien agricole

Cette qualification est attribuée aux jeunes gens pourvus de ce certificat, et capables :

— D'estimer le degré d'usure des organes d'un moteur, d'une machine agricole et de juger de la nécessité des réparations et du remplacement des pièces.

— D'effectuer la révision complète d'un moteur (ligne d'arbre, bielles, pistons, segments, calage de la distribution et de l'allumage, etc..).

— De procéder au remplacement d'une pièce défectueuse sur les organes d'un véhicule ou d'une machine agricole (y compris le matériel de pompage).

Cette qualification de mécanicien agricole n'est obtenue qu'à l'issue d'une quatrième année, avec horaire hebdomadaire spécial dans laquelle ne sont admis que les apprentis déjà titulaires du certificat de mécanicien rural.

Actuellement, seuls les Centres de Formation Professionnelle de :

— La Nouvelle Ariana ;

— Oum-Hani - Ferryville ;

— Souk-el-Arba

assurent cette préparation.

e) L'agriculture dans les Centres de Formation Professionnelle Ruraux

Sur un emploi du temps général hebdomadaire de 40 heures elle n'occupe que 4 heures.

Le but de cet enseignement est de placer les apprentis dans le cadre de la vie rurale et de les initier à toutes les activités agricoles en tenant compte très étroitement des conditions naturelles et économiques du milieu.

Cette initiation se pratique sur les terrains plus ou moins vastes dont disposent les C.F.P. ruraux, l'organisation et l'exploitation étant réalisées entièrement par les apprentis, sous la conduite d'instructeurs techniques agricoles qualifiés, ayant satisfait à un concours professionnel.

Maraîchage - arboriculture - pratique de la pépinière - céréalicul-
ture - agrumiculture - petit élevage (volailles - lapins) et apiculture sont
enseignés par la pratique, avec prédominance d'une ou plusieurs de
ces activités suivant la région et l'importance superficielle des ter-
rains.

Cette orientation régionale des Centres de Formation Profession-
nelle ruraux permet d'avoir des établissements mieux équipés, su-
sceptibles de recevoir des effectifs élevés plutôt que d'ouvrir une
multitude de centres à effectifs faibles, mais dont l'installation et
l'équipement sont très onéreux.

Le matériel de culture est en effet, approprié aux activités agrico-
les, et certains Centres, tout comme un domaine, disposent d'un ma-
tériel de motoculture moderne : tracteur routier, à chenille, motocul-
teur, moissonneuse-batteuse, charrues diverses, semoirs, épandeurs,
cultivateurs, etc...

Une interpénétration étroite existe entre les différents ateliers du
bois, du fer, de la maçonnerie et l'agriculture pour tout ce qui con-
cerne l'entretien et la préparation du matériel agricole ainsi que les
constructions simples telles que bassins d'irrigation, rigoles d'ame-
nées, resserres à outillage, fosse à engrais, clapiers, poulaillers, ru-
ches, châssis, etc...

Il y a donc dans chaque Centre rural une unité agricole aux acti-
vités variées réelles, dont tout les apprentis s'imprègnent par la
pratique. Parallèlement à l'exploitation proprement dite, les jeunes
gens apprennent à gérer et sont initiés à l'économie du Centre ; les
produits vendus assurent, par les bénéfices réalisés, l'équipement
complémentaire en matériel, et couvrent une partie du pécule pour
les apprentis. Les comptabilités ouvertes sont régulièrement tenues,
contrôlées et connues de tous les membres du Centre.

L'Agriculture théorique est dispensée à l'occasion des sciences ap-
pliquées et en rapport avec les travaux du moment.

QUELQUES CARACTERISTIQUES SUR CHACUN DES CENTRES RURAUX ACTUELS

1. — C. F. P. de la Nouvelle Ariona

195 apprentis.

Préparation aux certificats de mécaniciens ruraux et 4^e année de
mécaniciens agricoles.

Ateliers 32 ha. — Céréales 10 ha. — Viticulture 5 ha. — Verger de
400 arbres à noyaux — Cultures maraîchères. — Pépinière — Elevage
(volailles - lapins) — Apiculture.

Matériel de motoculture complet.

Examens en 1954 :

C. A. P. de mécaniciens ruraux : 21 candidats — 18 reçus.

C. F. A. de mécaniciens ruraux : 13 candidats — 6 reçus.

C. A. P. de mécaniciens agricoles : 10 candidats — 6 reçus

Placement des apprentis :

Mécaniciens agricoles : sortis fin juin 1954 : 10. Placés dans leur spécialité auprès d'exploitants ruraux : 6 (2 élèves redoublent leur 4^e année; 1 poursuit des études de dessin à l'Ecole Industrielle de Tunis; 1 engagé dans l'aviation maritime) .

2. — C. F. P. d'Oum-Hani — Ferryville

171 apprentis.

Préparation aux certificats d'artisans ruraux du bois, de la maçonnerie, de mécaniciens ruraux et 4^e année de mécaniciens agricoles.

Ateliers : bois - (Forge - soudure - ajustage - mécanique - moteur).

Propriété de 100 ha : céréales, légumineuses, fourrage artificiel, cultures maraîchères; verger de 150 arbres fruitiers; pépinière plantation d'oliviers en courbe de niveau sur une partie en coteau de 15 ha.

Matériel de motoculture complet.

Examens en 1954 :

C. A. P. de mécaniciens ruraux : 6 candidats — 2 reçus.

C. F. A. de mécaniciens ruraux : 15 candidats — 4 reçus.

C. A. P. de mécaniciens agricoles : 5 candidats — 1 reçu.

C. A. P. d'artisan rural du bois : 2 candidats — 1 reçu.

C. A. P. d'artisan rural de la maçonnerie : 4 candidats — 2 reçus.

C. F. A. d'artisan rural du bois : 1 candidat — 1 reçu.

3. — C. F. P. de Medjez-El-Bab

111 apprentis.

Préparation aux certificats d'artisans ruraux et de mécaniciens ruraux.

Ateliers du bois, maçonnerie et fer.

Propriété de 77 hectares : céréales, légumineuses, fourrages artificiels, vergers de 50 arbres à noyaux en sec, cultures maraîchères, pépinière. Petit élevage et apiculture.

Matériel de motoculture complet.

Examens en 1954 :

C. F. A. de mécaniciens ruraux : 16 candidats — 6 reçus et 2 C.H.M.

3 candidats sur 10 ont obtenu le C. H. M. d'artisan rural du bois.

10 candidats sur 15 ont obtenu le C. H. M. d'artisan rural de la maçonnerie.

4. — C. F. P. de Gammarth

300 apprentis.

Centre rééducation et de Formation Professionnelle pour la jeunesse délinquante. Recrutement spécial.

Formation : artisans ruraux, bois, fer, mécanique, maçonnerie, cor-donnerie et sparterie.

Propriété de 12 ha : Agrumes 5 ha ; verger d'arbres à noyaux, pé-pinière, cultures maraîchères, apiculture, petit élevage.

5. — C. F. P. de Sfax

170 apprentis.

Formation d'artisans ruraux bois et maçonnerie — Section métal en création.

Ateliers maçonnerie et bois.

Propriété 7 ha : oliviers, amandiers, pépinière, cultures maraîchè-res, floriculture.

Petit élevage.

Matériel de motoculture nécessaire pour l'entretien d'une olivette. Examens en 1954 :

C. F. A. d'artisan rural du bois : 8 candidats — 3 reçus et 1 C.H.M.

C. F. A. d'artisan rural de la maçonnerie : 15 candidats — 8 reçus et 4 C. H. M.

6. — C. F. P. de Chenini de Gabès

75 apprentis.

Formation d'artisans ruraux du bois, de la maçonnerie.

Jardin de 75 ares ; Cultures d'oasis : palmiers, arbres à noyaux, pépinière, cultures maraîchères.

Ce Centre disposant d'une superficie trop exigüe disparaîtra lors-que celui de Gabès établi sur 12 ha irrigables sera construit dans le courant de l'année 1955.

Elèves sortis en juin 1954 : 12.

Placés dans la profession : 6.

Poursuivant leurs études : 4.

Placés dans la profession : 2.

7. — C. F. P. de Souk-El-Arba

147 apprentis.

Ateliers bois, fer, maçonnerie, mécanique.

Préparation aux certificats d'artisans ruraux de mécaniciens ruraux et 4^e année mécanique agricole.

Terrain de 4 ha 50 a insuffisant et en cours d'agrandissement. Ma-tériel de motoculture réduit.

8. — C. F. P. de Bellevue - Sfax

75 apprentis.

Centre de Rééducation et de Formation Professionnelle pour la jeu-nesse délinquante.

Recrutement spécial.

Formation d'artisans ruraux.

Section de maçonnerie, de forge, d'agriculture.

Propriétés de 120 ha — olivette de 1.200 pieds. Verger d'arbres à noyaux. Cultures maraîchères. Pépinière. Petit élevage en création.

9. — **C. F. P. de Smindja**

106 apprentis.

Centre d'accueil et de Formation Professionnelle pour la jeunesse abandonnée.

Recrutement spécial.

Formation d'artisans ruraux. Section de maçonnerie et d'agriculture.

Terrain de 3 ha. Cultures maraîchères et apiculture.

10. — **C. F. P. de Kastillia - Tozeur**

12 ha 50 a dont 4 ha 50 a irrigables.

40 apprentis.

Section agriculture.

Arboriculture fruitière — palmeraie en création.

Cultures maraîchères.

En attendant la construction des bâtiments le C.F.P. est rattaché à l'école franco-arabe de Tozeur.

* * *

De nouvelles créations sont envisagées à Gafsa sur un terrain domania irrigable ; à Gabès sur une parcelle acquise de 12 ha environ et irriguée par le puits artésien d'Aïn Zerig, les bâtiments du Centre seront édifiés en 1955 ; à Kébili où une propriété de 25 ha vient d'être acquise.

Toutes ces réalisations ont pu être obtenues grâce à l'appui bienveillant rencontré auprès des agriculteurs et des Chambres économiques, particulièrement des Chambres d'Agriculture. Tous les Centres sont, en effet, dotés de comités de patronage composés de personnalités désireuses de soutenir le Centre de leur autorité, d'aider son Directeur de leur compétence et de faciliter à l'issue de leur apprentissage le placement des apprentis. Grâce à cette collaboration étroite, le problème toujours délicat du placement a été heureusement résolu. De plus en plus, les agriculteurs satisfaits des premiers résultats obtenus n'hésitent pas à nous confier leurs propres enfants. Ils savent d'ailleurs que grâce à certaines dispositions, les apprentis qui sont aptes à poursuivre leurs études à la sortie des Centres peuvent le faire et s'élever toujours davantage dans la hiérarchie des techniciens de la terre.

Paul BREYTON,

*Inspecteur de l'Enseignement Agricole
à la Direction de l'Instruction Publique.*